

## **Conseil d'école du 04 novembre 2019 à 18h Ecole élémentaire Saint- Exupéry CHAURAY**

### **Les membres du conseil d'école :**

Absent, excusé : M. Béja, Inspecteur de l'Education Nationale

### **Les enseignants-es de l'école :**

#### Présents-tes :

Mme Marsault : Directrice de l'école et présidente de séance

Mme Adam, Mme Arrivé, M. Biraud, M. Decroix, Mme Gavens, M. Gendron, Mme Guérillon, M. Houitte, Mme Huort, Mme Lalande, Mme Leblanc, Mme Mérigeaud, Mme Millet, M. Robin, Mme Terrien,

#### Absent(s) excusé(s) :

M. Auchatraire (membre du RASED), Mme Besson

Secrétaire de séance : Yann Gendron

### **Les parents élus-es aux élections du 11 octobre 2019 :**

#### Présents-es

**Titulaires:** Mme Breliaud, Mme Cantet, Mme Corbeau, Mme Demaire, Mme Drure, M. Faupin, Mme Germain, Mme Macé, Mme Perez, Mme Raffoux,

#### Absent(e)s excusé(s) :

Mme Ludwig, Mme Malateste, Mme Lepinay, Mme Ostan

**Suppléants :** Mme Bourdiol, Mme Corneille, M. Giraud, Mme Tison

### **L'équipe municipale :**

M. Brossard, maire de Chauray

Mme Musellec : Adjointe, chargée des affaires scolaires et péri-scolaires

M. Marteau : Directeur des affaires scolaires et Responsable du restaurant scolaire

M. Bonnenfant Service jeunesse

Absents excusés : M. Brossard, maire de Chauray, M. Bonnenfant Service jeunesse, M. Marteau

### **Ordre du jour :**

#### **1. Résultat des élections au conseil d'école**

Il y a eu 205 votants sur 627 inscrits, soit 32,70% de participation, en hausse de 7,50% par rapport à la participation de l'année dernière. La liste se compose de 14 titulaires et de 4 suppléants qui seront invités à participer à chaque réunion du conseil d'école ; leur voix ne sera que consultative sauf en cas de remplacement d'un élu titulaire.

#### **2. Effectifs**

360 élèves dont 11 élèves dans le dispositif ULIS. (372 élèves en 2018-2019 à la même période, soit 15 de moins)

CP Angeline Gavens : 26

CP Yann Gendron : 26

CP-CE1 Emilie Guérillon : 7 + 17 = 24

CE1 Anne Sophie Arrivé : 26

CE1 Jean Pierre Houitte 27

ULIS Aurélie Terrien : 11

CE1-CE2 Charlotte Besson et Simon Robin 11+16 = 27

CE2 Sandrine Huort 28

CE2 Arnaud Biraud 28

CM1 Karine Lalande 29

CM1 Olivier Decroix et Kristel Chamanau 27

CM1-CM2 Sophie Leblanc 18+9 = 27  
CM2 Céline Adam 28  
CM2 Sophie Millet 27 (Louise Saulnier, le vendredi)

Taux d'encadrement : 26,92 élèves par classe et 27,69 élèves par classe durant les temps d'inclusion des élèves de l'ULIS ( 27,77 l'année dernière).

Présentation des personnels qui interviennent dans l'école auprès des élèves :

- M. Karim Auchatraire est un enseignant du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté) il intervient auprès des élèves en difficulté scolaire. Il prend en charge des élèves dans plusieurs écoles, géographiquement dispersées. Il apporte une aide pédagogique dans le cadre des apprentissages fondamentaux en prenant les élèves par petits groupes.

- Mme Nadine Taveau est la psychologue scolaire au sein de ce réseau d'aides ; elle assure également le suivi des élèves affectés dans le dispositif ULIS. Elle reçoit en entretien l'élève, sa famille lorsqu'un enseignant en ressent la nécessité. Un bilan permet alors de définir l'aide à lui apporter.

***Une aide pédagogique peut être mise en place en petit groupe en lien avec le travail de la classe pour une période (sur une période) autour de la lecture et des mathématiques. Le projet d'aide peut être reconduit si besoin. Les interventions se font prioritairement sur les classes de CP, CE1 et CE2 à l'école élémentaire.***

Les coordonnées du RASED sont indiquées dans le document de rentrée.

- M. Jacques Chaboissant : enseignant référent qui assure le suivi de la scolarité des élèves en situation de handicap. Il organise les équipes de suivi de scolarité pour ces élèves en lien avec la MDPH. Chaque élève a ainsi un projet personnalisé de scolarisation et peut si c'est nécessaire, avoir un Assistant(e) (AESH : Assistante pour Elève en Situation de Handicap) pour l'aider dans ses apprentissages. Elles sont au nombre de 4 :

- Mme Djamilia Colombo, Mme Douady Fabienne, Mme Charlène Dugast et Mme Fattah Ahlem ; elles ont chacune un ou plusieurs élèves en charge.

- Mme Marlène Thibal-Maziat est AVS CO, elle est affectée sur la classe ULIS.

- ***est en service civique depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Elle contribuera aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes pendant le temps scolaire et pourra apporter une aide à la direction.***

- Mme Nathalie Mérigeaud, professeur des écoles remplaçante rattachée à l'école St Exupéry de Chauray ; elle a un secteur d'intervention correspondant à la circonscription de St Maixent/Niort.

- Mme Teillet, infirmière scolaire, qui a des missions de prévention auprès des élèves, qui peut intervenir sur demande des enseignants, des parents ou des enfants qui en exprimeraient le besoin. Elle suit également les élèves qui ont un PAI ou un suivi médical particulier.

- Mme Julie Auriault est une enseignante spécialisée dans la prise en charge des élèves de la communauté des gens du voyage ; elle intervient régulièrement auprès d'eux.

### **3. Le règlement intérieur de l'école**

***Modifications apportées au précédent*** : voir Titre 2 : Fréquentation et obligation scolaires.

Paragraphe : sortie de l'école pendant le temps scolaire

Suggestion de Mme Raffoux : faire passer une nouvelle fois un mot spécifique aux parents pour expliquer la demande. L'information ne sera pas assurément lue dans le règlement intérieur.

Rappel année 2018/2019 :

- L'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école ou de tout autre objet connecté.

#### VIII-1 : Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école

*L'utilisation de tous les équipements terminaux de communications électroniques (téléphones mobiles, montres connectées, tablettes...) est interdite dans l'enceinte de l'école. Elle s'applique aussi lors des activités liées à l'enseignement, organisées en dehors de l'école, par exemple en éducation physique et sportive, lors des sorties et voyages scolaires.*

*Toutefois, si un(e) élève est autorisé(e) par l'un des parents à détenir un téléphone, il (elle) devra le remettre éteint à un adulte dès son arrivée à l'école, le matin et passer le reprendre en fin de journée dans le bureau de direction.*

Le règlement intérieur développe également les points tels que l'hygiène, la santé, la sécurité, les interventions de personnes extérieures à l'école.

L'organisation qui consiste à accueillir les élèves de CP, de CE1, d'ULIS, de CM2 de Mme Adam et de CM1/CM2 de Mme Leblanc directement dans les classes par les maîtres et les maîtresses **à partir de 8h50** est reconduite pour cette année scolaire.

Des adultes assurent la surveillance à l'entrée de l'école et dans la cour. Le portillon doit être refermé après chaque mouvement d'entrée des élèves.

La sortie des classes dans les 2 bâtiments se fait toujours avec la carte. (En cas de perte, il faut en demander une autre). La même carte est utilisée pour la sortie à midi. Quand un élève n'a pas sa carte de sortie et que les parents ne sont pas joignables, il va en garderie.

#### **Rappel :**

- Prévenir en cas d'absence de son enfant : par mail, par téléphone (donner le nom et la classe de l'élève)

L'entrée au self se fait selon un planning (3 services entre 12h et 13h20) établi en début d'année scolaire ; il peut être modifié en cours d'année. C'est le cas à cette rentrée de vacances.

#### **Vote du règlement intérieur de l'école : le règlement est adopté à l'unanimité.**

Il sera consultable sur le site de l'école ainsi que la Charte de la Laïcité. Un exemplaire papier sera fourni aux parents qui en feront la demande s'ils n'ont pas accès à Internet.

**Seront ajoutées en annexe les chartes municipales concernant le temps péri-scolaire.**

#### **4. Élection des délégués de classe, présentation de leur demandes et projets**

Année scolaire 2019/2020 : L'élection de délégués concerne les classes qui ont un projet nécessitant des représentants.

Ce sont les suivantes : M. DECROIX, Mme MILLET, Mme ARRIVÉ, Mme LEBLANC, Mme ADAM, M. ROBIN/Mme BESSON.

**Intervention des représentantes (Emma, Manon, Anaïs) de la classe de Mme ADAM pour formuler une demande d'installation d'une nouvelle structure de jeu (toile d'araignée) réservée aux élèves CE2, CM1, CM2, de préférence sur le stade.**

Mme Musellec remercie les déléguées pour leur présentation argumentée. Elle précise que leur demande est bien enregistrée mais risque de ne pas pouvoir passer sur le budget, cette année.

#### **5. Les projets, les actions pour l'année scolaire :**

**5.1 Projet commun à toutes les classes** : Le climat scolaire (développé par M. Gendron et Mme Lalande)

Depuis plusieurs années, l'équipe enseignante travaille pour améliorer le climat scolaire. Deux axes principaux : développer les compétences psycho-sociales et améliorer le bien-être de chacun à l'école.

Actions déjà menées :

- banc de l'amitié
- roues des choix en cas de conflits
- messages clairs (pour toutes les classes l'an dernier avec intervention de l'OCCE)
- achat de jeux de cour
- achat d'un guide de méditation de pleine conscience ;
- utilisation de l'Agenda Coop par les classes de CM2 et CM1-CM2 ;
- projet sophrologie/danse l'an dernier dans la classe de M. Decroix

Des enseignants travaillent depuis des années sur des activités de relaxation/respiration/sophrologie au sein de leur classe.

Plusieurs axes de travail communs dans les classes pour l'année 2019/2020 :

- Les messages clairs (nouvelles interventions de l'OCCE pour les élèves de CP)
- Le travail sur les émotions
- La relaxation
- la respiration guidée
- Voltaire et les Zamizen : programme qui permet de faire un travail sur les émotions, de la méditation guidée, sur le vivre ensemble.

#### 5.2 Projets culturels, artistiques, scientifiques :

- Sortie à St Marc La Lande, exposition et atelier de pratique artistique pour l'ensemble des classes.
- Spectacles au CAC et JMF : accès à la culture pour toutes les classes de l'école. Elles pourront assister à des spectacles proposés par le Moulin du Roc (scène nationale) ou à des concerts par les Jeunesses Musicales de France.
- « École et cinéma » pour les 4 classes. Il y aura 3 séances dans l'année à La Crèche.
- Participation au prix littéraire « Les Incorruptibles » .
- Sorties régulières à la médiathèque de Chauray.

#### **Projets en EPS :**

- Natation pour les classes de CP, de CP/CE1, de CE1, CE1/CE2 et ULIS + classe de CE2 de M. Biraud : chacune un cycle de 8 séances.
- Patinoire à Niort pour les 2 classes de CE2 : 7 séances
- Canoé-Kayak à Echiré pour les 3 classes de CM1/CM2 et CM2 ; un cycle de 6 séances pour chacune des classes.

#### **L'EPS et l'USEP, le sport scolaire en prolongement de l'enseignement de l'EPS :**

- 3 classes sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). Rencontres inter- classes ou de masse avec des objectifs civiques (respect des autres, des règles...)

**Le site de l'école est réactualisé régulièrement, des informations sur la vie de l'école sont en ligne.**

Les sorties sont financées par la participation des familles (versement à la coopérative de l'école) par l'association de parents d'élèves (subventions versées à la coopérative) et par la municipalité (le budget de la mairie est en cours d'élaboration.)

De plus, la plupart des sorties ne pourrait pas se faire sans la mise à disposition d'un car par la municipalité et sans la grande disponibilité du chauffeur : M. Fédeau.

#### **6. Travaux et équipements : réalisés et en projet pour l'année scolaire 2019/2020**

##### **Réalisés :**

120 000€ changement chaudière.

Partie enherbée refaite, salle des maîtres, insonorisation de la garderie.

Plus de 600 000€ sur les 3 écoles. Investissement mobilier d'environ 15 000€.

Mise à disposition du bus scolaire

Fournitures scolaires (61,50 € / élève + 31€ /élève pour les sorties).

Équipement des classes en VPI.

##### **En projet :**

Installation d'une climatisation dans les classes. Pourrait-on envisager des solutions alternatives plus écoresponsables ? (arbres, isolation, ombrages en bois...)

### **Nouvelles demandes pour certaines classes et portées par les enseignant(e)s :**

- rideaux occultants au rez de chaussée dans les 2 bâtiments ;
- nouvel éclairage dans les couloirs du petit bâtiment ;
- classes qui puissent être fermées à clé ;
- changement des dalles au sol dans le petit bâtiment ;
- cloison amovible dans la grande salle du petit bâtiment.

### **Demande pour l'école :**

L'entrée des élèves le matin se fait par le portillon. Quand il pleut, ils doivent éviter les flaques de part et d'autre du portillon.

### **7. Plan Particulier de Mise en Sécurité :**

Sécurité à l'école : reconduction des mesures appliquées en 2018/2019 à savoir :

1. La présence d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative sur les temps d'accueil et de sortie des élèves.
2. **La fermeture du portillon** après chaque mouvement d'entrée des élèves.
3. **La fermeture des bâtiments** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 : sonnette si besoin.
4. **L'entraînement aux exercices d'urgence** : PPMS (3 par an) / incendie (3 par an) avec sensibilisation des élèves.

Le 1<sup>er</sup> exercice alerte incendie s'est déroulé durant la première quinzaine suivant la rentrée ; 2 autres exercices vont avoir lieu dans l'année.

Un exercice d'évacuation à l'extérieur de l'école a eu lieu en 1ère période, pour apprendre aux élèves à fuir pour se mettre en sécurité.

### **8. Restauration scolaire :**

#### ***L'application de l'expérimentation des menus végétariens dans les cantines scolaires :***

*Le texte a été voté par l'Assemblée nationale en octobre 2018 dans le cadre de l'article 24 de la nouvelle loi Agriculture (loi « pour l'équilibre des relations commerciales en agriculture et pour une alimentation saine, sûre et durable »)*

*Les services de restauration collective scolaire sont tenus de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien.*

*On entend par « végétarien », un menu dans lequel la viande et le poisson sont remplacés par des protéines végétales : légumineuses, céréales, oléagineux, etc. Dans le cas du menu végétarien, ces protéines végétales peuvent être associées à des œufs et des produits laitiers.*

***Conformément à la loi, un repas végétarien sera servi aux élèves une fois par semaine, à partir du 18 novembre 2019.***

### **9. Questions du comité des parents élus :**

#### **Mme Raffoux :**

1. L'élection des délégués dans les classes : auparavant, les délégués étaient réunis pour faire remonter leurs propositions mais il "me semble " (en tout cas pour la classe de ma fille l'an dernier qu'il n'y a pas eu d'élection de délégués durant l'année scolaire 2019 2020 ), Est ce que cela va être remis en place, sous quelle forme ? Comment les propositions des élèves sont -elles traitées ? Et surtout peut- on valoriser leurs actions dans toute l'école ?

**Réponses : voir paragraphe n°4**

2. Le restaurant scolaire : lors de la présentation, à la réunion de rentrée, de la démarche du nouveau chef cuisinier, serait- il possible d'envisager la formation d'un groupe de travail (en lien direct avec lui, évidemment) pour réfléchir à comment valoriser la démarche initiée cette année (mise en avant auprès des élèves et des familles de la qualité des produits, de leur origine...). Peut- être faudrait-il travailler sur le gaspillage alimentaire, les bons comportements au self et voir comment les élèves et les familles pourraient y participer.

**M. Marteau étant absent à ce conseil d'école, les questions sont restées pour le moment, sans réponses.**

- **Mme Drure** aimerait savoir si, les personnels de surveillance de récréations, autorisent les élèves à apporter des jeux et si leur utilisation fait l'objet d'une surveillance particulière.

Exemple : la mode des « Les Ztringz », ces cordelettes multicolores que les enfants utilisent pour réaliser des figures avec les mains.

**Réponse** : dans le règlement intérieur de l'école (TITRE VIII : Dispositions finales VIII-2) il est écrit :

« Quant aux objets personnels (jeux, jouets...), les enseignants(es) se réservent le droit de les autoriser ou non ».

Nous n'avons pas observé jusqu'à ce jour de problème de ce genre ; l'interdiction de leur utilisation n'est pas non plus exclue, s'il le fallait. Les parents doivent, eux aussi, expliquer à leur enfant comment utiliser ce matériel de jeu.

- **Mme Germain** pose la question de l'organisation des services des repas dans le cas où les élèves ont une activité canoë-kayak.

**Réponse** : les séances de canoë-kayak sont terminées pour cette année scolaire, on pourra y réfléchir à nouveau en temps utile.

- **Mme Raffoux** interroge la nouvelle organisation du passage au self (le fait que depuis les vacances de la Toussaint, les élèves d'un même niveau ne mangent plus en même temps).

**Réponse** : les services ont été effectivement modifiés à la rentrée des vacances en raison de problèmes survenus durant la 1ère période.

- **Mme Germain** demande si la Mairie peut prendre le relais au niveau du climat scolaire lors de la pause méridienne.

**Date du prochain conseil d'école : mardi 24 mars 2020 à 18h**

Le secrétaire de séance : Yann GENDRON

La présidente de séance : Christine MARSAULT